

# Conseil Municipal De Hanvoile

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt et un, le 03 Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Daniel, M. Ferdoelle, Mme Parmentier, M. Maron, M. Péron, M. Renard, M. Hédin, M. Boucher, M. Gille, Mme Bellu, Mme Dewulf, M. Beeuwsaert

**ABSENTS** : Mme Triboullet (pouvoir à Mme Bellu), M. Maugez (pouvoir à M. Gille), Mme Bellay (pouvoir M. Daniel)

Madame Séverine BELLU est nommée secrétaire de séance.

### **Procès-Verbal 7.2021**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 8 Octobre 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour un point à l'ordre du jour « Décision Modificative N°6 Budget Primitif Commune 2021 », le Conseil Municipal donne son accord.

#### **Début de séance à 20h30.**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°6 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative sur le Budget Primitif Commune 2021 concernant l'amortissement des travaux d'extension électrique Rue des Saules, comme suit :

- Article 60618 (dépenses de fonctionnement) : - **3 400,00 €**
- Article 6811 (dépenses de fonctionnement) - Opération d'ordre budgétaire (042) : + **3 400,00€**.

La modification budgétaire n'impactant pas la comptabilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative sur le Budget Primitif 2021

#### **RETROCESSION RUE ADAM – IMPASSE DES PEUPLIERS :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport concernant la rétrocession Rue ADAM, Impasse des Peupliers, qui sera présenté le 7 décembre au Conseil d'Administration de l'EPFLO.

- La cession concerne la section B N° 358p1, avec une emprise de 11a 51ca ;
- Le montant de la cession est de 1 € HT exonéré des frais d'ingénierie et d'actualisation ;
- Le bassin de rétention d'eau étant réalisé et entretenu par l'OPAC de l'Oise, preneur du bail emphytéotique, il est l'unique responsable de cet équipement ;
- Le terrain sera cédé à la Commune de Hanvoile ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance dudit projet, approuve les modalités de rétrocession de l'impasse des Peupliers à l'€ symbolique telles que décrites dans l'exposé ci-dessus, autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en place de la cession (acte de vente...)

#### **DEPART DU LOCATAIRE AU LOGEMENT MAIRIE – 67 BIS GRANDE RUE**

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal du départ du locataire d'un logement communal et signale que ce dernier reste redevable de loyers impayés. La caution servira à recouvrer une partie des loyers et un paiement partiel sera fait par action logement.

Au vu de la situation financière du locataire Monsieur le Maire, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'annuler le reste de la dette, après encaissement de la caution et le versement d'action

logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler la dette du locataire qui s'élève à 433,37 €.

### **REVALORISATION RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT :**

Vu la délibération du 18 Septembre 2020 décidant fixer le montant du raccordement à l'assainissement collectif à 4 962,71 €.

Vu l'indice TP10a pour l'année 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et en application de l'article L1331-7 de la santé publique de demander pour chaque nouveau raccordement à l'assainissement une participation d'un montant de 5 041,62 €.

### **REVALORISATION TAXE D'AMENAGEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 Juin 2015, le montant de la taxe d'aménagement avait été fixé à 2,50 % et qu'il y a lieu de revaloriser cette dernière. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la taxe d'aménagement à 3 %.

### **RECENSEMENT 2022 – NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR - REMUNERATION**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. La Commune doit procéder au recrutement d'un Agent Recenseur pour la période du 03 Janvier (période de préparation, formations...) au 19 Février 2022.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de recruter Monsieur DESJARDIN Alexandre, comme Agent Recenseur, pour la période du 03 Janvier au 19 Février 2022 ;
- Décide de rémunérer Monsieur DSJARDIN Alexandre sur la base de l'Indice Brut 367 Indice Majoré 343 de la Fonction Publique Territorial.

### **MODIFICATION REGIE MIXTE (DEPENSES RECETTES) :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la régie de recette en régie mixte (dépense recettes), pour pouvoir faire l'acquisition d'une Carte Bancaire afin de faciliter les petites dépenses de fonctionnement, notamment : fournitures d'entretien, petit équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives...

Le Conseil Municipal donne son accord pour modifier la régie.

### **COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (DSP) – ELECTION DES MEMBRES :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP). La Commission est composée par le Maire, autorité habilitée à signer la convention de DSP et par 3 membres du Conseil Municipal élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Dans ce cadre et après appel à candidatures, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **DESIGNE**

Président de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) : **Monsieur Laurent DANIEL**

**Membres titulaires :** - M. Benoît Gille - Mme Séverine Bellu - M. Christophe Beeuwsaert

**Membres suppléants :** - M. David Ferdoelle - M. Jean-Claude Boucher - M. Alain Péron

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les prévisions gravillonnage 2022. Le Conseil Municipal décide de valider le devis gravillonnage du Chemin de Martincourt.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Les Flocons Blancs », remerciant la Commune pour le versement de la subvention, accordée par le Conseil Municipal pour l'année 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la grille de l'école sera repeinte prochainement.

Monsieur le Maire informe que l'arbre de Noël aura lieu le dimanche 19 décembre dans le Parc Municipal Thierry Maugez, un chocolat chaud sera offert, Monsieur Gille propose de fournir le lait. L'ensemble du Conseil Municipal, remercie l'association « Le Cercle des Jeunes » pour les décorations.

Au vu du contexte sanitaire les colis des anciens devront être récupérés en Mairie pour ceux qui le peuvent.

Prévisions travaux 2022 :

- Une étude est en cours pour l'installation de panneaux solaires derrière la Mairie
- Enfouissement des lignes

Madame Bellu informe que les animations proposées à la bibliothèque ont été un succès et que d'autres projets sont en cours.

Monsieur Gille informe que la commission chemins se réunira le 15 janvier prochain.

Monsieur Gille signale un problème d'éclairage public sur le parking de l'église.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h00.